



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
16 août 2010
Français
Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Neuvième session

Genève, 21-25 février 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

Note du secrétariat

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Désignation du rapporteur du Comité.
3. Évaluation de la mise en œuvre de la Convention au moyen d'indicateurs de résultats:
 - a) Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet de l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie;
 - b) Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet de l'objectif opérationnel 2 de la Stratégie;
 - c) Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet de l'objectif opérationnel 3 de la Stratégie;
 - d) Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet de l'objectif opérationnel 4 de la Stratégie.
4. Examen des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention:
 - a) Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations

- Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet de l'objectif opérationnel 5 de la Stratégie;
- b) Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention.
5. Meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention – Examen et compilation des meilleures pratiques en matière de technologies de gestion durable des terres, y compris l'adaptation.
6. Prise en compte des activités des organisations de la société civile dans le programme de travail officiel du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention: dialogue ouvert.
7. Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties:
- a) Processus itératif relatif à l'évaluation de la mise en œuvre, notamment les indicateurs de résultats, les méthodes et les procédures de présentation de rapports;
- b) Projet de modèle et de directives pour la présentation de rapports à l'intention des organisations de la société civile (2012-2013);
- c) État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action sous-régionaux et régionaux visant à lutter contre la désertification, rôle potentiel de ces programmes et nécessité de les aligner sur la Stratégie.
8. Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention – Aperçu des progrès réalisés dans l'application des paragraphes 1 à 3 et 5 à 8 de la décision 6/COP.9.
9. Examen de la contribution du Comité de la science et de la technologie – Contribution du Comité de la science et de la technologie concernant les indicateurs d'impact applicables aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie.
10. Adoption du rapport complet du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à la Conférence des Parties, y compris les conclusions et recommandations.

II. Calendrier provisoire des travaux

Lundi 21 février 2011

- 10 h 00-13 h 00 *Ouverture de la neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention*
- Déclaration du Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*
- Déclaration du Directeur général du Mécanisme mondial*
- Déclaration du Président de la Conférence des Parties*
- Déclaration du Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention*

Déclaration des représentants des groupes régionaux et des groupes d'intérêts

- Adoption de l'ordre du jour
 - Désignation du rapporteur du Comité
 - Examen de la contribution du Comité de la science et de la technologie
 - Examen de la contribution du Comité de la science et de la technologie concernant les indicateurs d'impact applicables aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie (ICCD/CRIC(9)/15)
- 15 h 00-18 h 00
- Évaluation de la mise en œuvre de la Convention au moyen d'indicateurs de résultats
 - Examen de l'analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet des objectifs opérationnels 1, 2 et 3 de la Stratégie (documents ICCD/CRIC(9)/3, 4 et 5, ICCD/CRIC(9)/13)

Mardi 22 février 2011

- 10 h 00-13 h 00
- Évaluation de la mise en œuvre de la Convention au moyen d'indicateurs de résultats (*suite*)
 - Examen de l'analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet des objectifs opérationnels 4 et 5 de la Stratégie (documents ICCD/CRIC(9)/6 et 7, ICCD/CRIC(9)/13)
- 15 h 00-18 h 00
- Examen des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention
 - Examen de l'analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet de l'objectif 5 de la Stratégie (ICCD/CRIC(9)/7)
 - Examen de l'analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés et des pays parties développés, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, et du Fonds pour l'environnement mondial au sujet des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention (ICCD/CRIC(9)/8)

Mercredi 23 février 2011

- 10 h 00-13 h 00
- Meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention
 - Examen et compilation des meilleures pratiques en matière de technologies de gestion durable des terres, y compris l'adaptation (ICCD/CRIC(9)/9)
- 15 h 00-18 h 00
- *Prise en compte des activités des organisations de la société civile dans le programme de travail officiel du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention: dialogue ouvert*
-

Jeudi 24 février 2011

- 10 h 00-13 h 00
- Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties
 - Examen du processus itératif relatif à l'évaluation de la mise en œuvre, notamment les indicateurs de résultats, les méthodes et les procédures de présentation de rapports (ICCD/CRIC(9)/10)
 - Examen du projet de modèle et de directives pour la présentation de rapports à l'intention des organisations de la société civile (2012-2013) (ICCD/CRIC(9)/11)
- 15 h 00-18 h 00
- *Séances interactives thématiques sur les résultats du processus de présentation des rapports*
 - *Objectifs opérationnels de la Stratégie*
 - *Flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention*
 - *Meilleures pratiques en matière de technologies de gestion durable des terres, y compris l'adaptation*
-

Vendredi 25 février 2011

- 10 h 00-13 h 00
- Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties (*suite*)
 - Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action sous-régionaux et régionaux visant à lutter contre la désertification, du rôle potentiel de ces programmes et de la nécessité de les aligner sur la Stratégie (ICCD/CRIC(9)/12)
 - Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner

	<p>régulièrement la mise en œuvre de la Convention</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aperçu des progrès réalisés dans l'application des paragraphes 1 à 3 et 5 à 8 de la décision 6/COP.9 (ICCD/CRIC(9)/14) – <i>Échanges préliminaires sur les critères et les modalités de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie</i>
15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur sa neuvième session <p>Clôture de la session</p>
